Depuis plus de 25 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.

News | Droit social | Allemagne

Employeurs en Allemagne : hausse progressive du salaire minimum légal devant être porté à 10,45 euros de l'heure

7 juillet 2020

Jörg Luft
Rechtsanwalt
luft@rechtsanwalt.fr
T + 49 (0) 7221 30 23 70

Ulrich Martin DEA / DESE
Rechtsanwalt
martin@rechtsanwalt.fr
T + 33 (0) 3 88 45 65 45

www.rechtsanwalt.fr

En Allemagne, le salaire minimum légal est appelé à augmenter progressivement. Actuellement de 9,35 euros bruts de l'heure, il augmentera successivement pour s'élever à 10,45 euros bruts au 1er juillet 2022. C'est ce qui ressort de la décision prise par la commission allemande compétente en la matière, le 30 juin 2020. Cette augmentation jusqu'au 1er juillet 2022 est prévue en quatre étapes successives.

Le salaire minimum légal a été introduit en Allemagne au 1er janvier 2015. Initialement fixé à 8,50 euros bruts de l'heure, il a en dernier lieu connu une augmentation en deux temps : tout d'abord porté à 9,19 euros au 1er janvier 2019, il a ensuite été augmenté une seconde fois au 1er janvier 2020 et s'élève depuis lors à 9,35 euros. Il est réévalué tous les deux ans par une commission compétente en la matière.

Le SMIC allemand concerne l'ensemble des salariés majeurs travaillant en Allemagne, à l'exception :

- des chômeurs de longue durée pendant les 6 premiers mois suivant la reprise d'activité
- des apprentis
- des personnes effectuant un stage obligatoire ou un stage de moins de 3 mois.

Dans certains secteurs de l'économie allemande, des conventions collectives prévoient un salaire minimum supérieur au montant légal.

L'augmentation du salaire minimum légal en Allemagne décidée pour la période allant jusqu'en 2022 se fera en quatre étapes successives :

Epp Rechtsanwaltsgesellschaft mbH
Cette présentation a un caractère purement informatif et ne saurait remplacer un conseil personnalisé. Toute responsabilité des auteurs est exclue. Les contenus de cette présentation sont soumis à des droits d'auteur.

Salaire minimum à compter du 01.01.2021 : 9,50 € bruts
Salaire minimum à compter du 01.07.2021 : 9,60 € bruts
Salaire minimum à compter du 01.01.2022 : 9,82 € bruts
Salaire minimum à compter du 01.07.2022 : 10,45 € bruts